

- Questions diverses -

AFFAIRE N° 29/1 - Prêt d'acompte d'un montant de 20 M Francs à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur le contingent de 1984.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT :

La mission de la Caisse des Dépôts et Consignations qui se rendra à la Réunion au mois de Février 1984, déterminera pour l'année prochaine le contingent d'emprunt à accorder à la municipalité de Saint-Denis.

Si on s'en tenait à cette date, les fonds qui nous seraient attribués ne rentreraient dans les caisses communales qu'au mois de Mai ou Juin 1984.

Afin d'éviter une rupture dans la trésorerie de la Ville, je vous demande, Mesdames, Messieurs et chers collègues, de m'autoriser à solliciter de la Caisse des Dépôts et Consignations une participation sur le programme de 1984, un prêt d'un montant de 20 000 000 Francs.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE lit l'avis des Commissions :

- Finances : ce prêt nous permet :

- 1° - de faire démarrer les investissements dès Janvier,
- 2° - d'assurer le relais en attendant le versement des subventions d'Etat qui commencent à arriver en Avril.

Le contingent définitif des prêts pour 1984 sera arrêté lors de la mission de la C.D.C. qui se situe en principe vers le mois d'Avril ou Mai.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

*

*

*